



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Date de publication : 23 décembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, ROCHE Paul,	Catherine, ANTOINE Patricia,
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, JARROT-MERMET
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Timothee, BOUTELOUP
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	Guillaume, EMONIN Laurent
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, DEMORTIER-BLANC	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2025

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« **investissement** ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les **coupes** sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le Régime forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garderie et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare. La Ville de Dole verse une contribution au SIVOM du Massif de la Serre dont la vocation est, entre autres, l'entretien et la création de routes et chemins forestiers ainsi que la création d'installations à but touristique ou de loisirs.

La collectivité est par ailleurs adhérente à l'Union Départementale des Communes Forestières de Franche-Comté (ADCoFor). Elle verse une Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « **fonctionnement** ».

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 11 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2025 ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Office National des Forêts
- Mairie Annexe de Goux

*Fait à Dole, le 16 décembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2025 est la suivante :

1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

❖ TRAVAUX SYLVICOLES / D'INFRASTRUCTURE

Forêt	DESCRIPTIF DES ACTIONS		LOCALISATION	DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ TTC)
FC DOLE GOUX	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	7r	5 950
		Dégagement manuel de régénérations naturelles		
SOUS-TOTAL				5 950
FC DOLE SERRE	Travaux sylvicoles	Ouverture mécanisée de cloisonnement sylvicole	11.ar et 9.ar	2 830
		Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce	20.r et 9.r	
		Ouverture mécanisée de cloisonnement d'exploitation	32.r	
	Travaux de plantation	Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation	28.r	11 080
		Travaux préalables à la régénération : sous-solage	28.r	
Fourniture et mise en place de plants	28.r			
SOUS-TOTAL				13 910
FS DOLE AZANS	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	5.r	5 290
		Dégagement manuel des régénérations naturelles	5.r	
		Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	21.j et 22.j	
		Nettoyement de jeune peuplement	21.j et 22.j	
	Autres travaux	Entretien du réseau de desserte : entretien des lisières	Sommière de Dole Azans	
SOUS-TOTAL				5 920
TOTAL (€ TTC)				25 780

L'aménagement du belvédère de la Corne des Epissiers (création d'un cône de vision) en lien avec le projet SAP Chaux nécessite au préalable l'exploitation de l'emprise.

Frais d'exploitation et assistance technique : 9 000 € TTC

→ Montant prévisionnel des dépenses d'investissement : **34 780 € TTC**

2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'opération	Dépense prévisionnelle (€ TTC)
Frais de garderie	17 000
Contribution à l'hectare	1 480
Enlèvement de dépôts sauvages en forêt	600
CVO	600
Contribution SIVOM	9 260
Cotisation ADCoFor du Jura	500
TOTAL	29 440

Frais d'exploitation de bois façonnés dans le Massif de la Serre en Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) : 10 925 € TTC
Prestation ONF (ATDO) : 1 380 € TTC
1% ONF : 288 € TTC

→ Montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement : **42 033 € TTC**

Le montant total prévisionnel des dépenses (investissement et fonctionnement) pour la gestion des forêts communales de DOLE s'élève à 76 813 € TTC.

RECETTES PRÉVISIONNELLES

La proposition de coupes pour l'année 2025 est la suivante :

	Recette prévisionnelle (€)	Contenu
FC Dole Serre	84 200	Feuillus
FC Dole Goux	6 000	Feuillus
FC Dole Azans	3 000	Feuillus
TOTAL	93 200	

→ Ventes de bois : 93 200 € minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

❖ AUTRES RECETTES

→ Concessions : 7 987 €

→ Location de droits de chasse : 900 €

Le montant prévisionnel des recettes pour la gestion des forêts communales de Dole s'élève à 102 087 €.